

Mise à disposition des salles et tarifs de location

| Salle | | superficie | Capacité de personnes | tarif location/jour | |
|-------------------------------------|--|---------------------|-----------------------|--|---|
| | | | | Challes | Extérieurs |
| Bâtiment | | Mairie | | | |
| Orange | Salle réservée pour des réunions municipales ou associatives | 50 m ² . | 23 | Gratuité pour les stages Limitée à 1 fois par trimestre au-delà 100 € | |
| Bleue | Associations | 100 m ² | 30 à 40 | Gratuité pour les stages Limitée à 1 fois par trimestre au-delà 100 € | Pas de location |
| Bâtiment | | Cinéma | | | |
| Poncet | Salle dédiée aux associations « arts vivants » et réunions Associations Syndics bénévoles Syndics professionnels / Entreprises / | 80 m ² | 50 | Gratuité pour les associations inscrites au planning – Utilisation possible pour stages ou AG limité à 1 fois par an au- delà 150 € Gratuité pour les syndics bénévoles de la commune + caution 200 € + caution | Pas de location |
| Bâtiment | | Médiathèque | | | |
| Salle Loyer | Salle réservée aux activités du club photo, aux expos, conférences, A.G jumelage et tout ce qui est en rapport avec la culture Associations Syndics bénévoles Syndics professionnels / Entreprises / | 93 m ² | 80 | Gratuité pour les associations inscrites au planning – Utilisation possible pour stages ou AG limité à 1 fois par an au- delà 150 € Gratuité pour les syndics bénévoles de la commune + caution 250 € + caution | Pas de location |
| Bâtiment | | Espace | | Bellevarde | |
| Salle sportive | Entreprises (avec mise en place des tapis) Associations La location de cette salle s'entend avec installation comprise. Dans certains cas, celle salle pourra être louée en combiné avec la salle culturelle (par ex grande exposition, salons etc.) | 660 m ² | 500 | 800 € + caution Gratuité pour les associations limitée à 1 fois par an (pour stage – évènement) au-delà 150€ Mise à disposition gratuite pour les écoles ainsi qu'aux associations inscrites au planning | 1600 € + caution Pas de location pour les particuliers (commune et hors commune) |
| Salle associative Amélie GEX | Salle pour de petites réunions. Associations Syndics bénévoles Syndics professionnels / Entreprises / | 50 m ² | 30 | Gratuité pour les associations inscrites au planning – Utilisation possible pour stages ou AG limité à 1 fois par an au- delà 150 € Gratuité pour les syndics bénévoles de la commune + caution 150 € + caution | Pas de location |
| Bâtiment | | Espace | | Bellevarde | |

| | | | | | |
|---|---|--------------------|-----|--|-----------------|
| Salle associative F. CARIFFA | En priorité activités liées aux arts plastiques, mais peut servir aussi de salle pour de petites réunions. Associations Syndics bénévoles Syndics professionnels / Entreprises / | 50 m ² | 25 | Gratuité pour les associations inscrites au planning – Utilisation possible pour stages ou AG limité à 1 fois par an au-delà 150 € Gratuité pour les syndics bénévoles de la commune + caution 150 € + caution | Pas de location |
| DOJO | Associations | 300 m ² | 100 | Gratuité pour les stages limitée à 1 fois par trimestre au-delà 150€ Mise à disposition gratuite pour les écoles, le centre de loisirs et les associations suivant planning. | Pas de location |

| Salle culturelle | superficie | Capacité de personnes | tarif location/ jour | |
|---|--------------------|-----------------------|---|-----------------|
| | | | Challes | Extérieurs |
| Spectacles, Animations, AG, entreprises | 300 m ² | 300 | 400€ + caution | 800€ + caution |
| Associations commission culturelle connaissance de Challes (suivant planning établi) Cajun Music (suivant planning établi) Associations challésiennes A.G, Sivu Jeunesse, Amej, Grand Chambéry... Réunion politique, meeting politique | | | 150€ Gratuité pour les associations inscrites au planning Une gratuité par an au-delà 400 € + caution Une gratuité par tour de campagne + caution, au-delà 400 € + caution | Pas de location |
| Location 48h (type mariage le weekend) Location 24h (Evènements familiaux, anniversaire....) | | 100 | 500€ + caution 300€ + caution | Pas de location |

Caution : un chèque du montant de la location sera demandé pour toutes réservations (hors associations de la commune – école). Celui-ci devra être rédigé à l'ordre du trésor Public

Pour l'utilisation de la salle Polyvalente :

- Mise en place tapis et podium 150€ (1 gratuité par an pour les associations)
- Vaisselle 50€ (salle sportive)

Caution : un chèque de caution ménage 100€

Sortie Prêt de matériel caution de 200€